

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUIN 2016

Présents : Roger VIVERT, Claude CLARON, Anne-Marie MEUNIER, David VINCENT, Mickaël GAUDIN, Eric BALAN, Gilles ROISSE, Nicole LE COZ, Fabrice TARLET, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, Patrick GINET, Florence PERRIN, Monique BLANC, Chantal KRAMP, Josette JASSERAND, André CLARON, Philippe GROSSIORD, Joëlle LUTAUD, Claire DORBEC

Absents : Philippe OGIER, Bernadette ARNOUX, Denise PIOT,

Pouvoirs : Philippe OGIER donne pouvoir à Patrick GINET, Denise PIOT donne pouvoir à Eric BALAN, Bernadette ARNOUX donne pouvoir à Chantal KRAMP

Secrétaire de séance : Catherine PAILLAT

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 20 mai 2016 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 22 voix / Abstention : 1 voix / Contre : 0 voix

2. Délibérations

Délibération n°2016-032 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial du Département du Rhône

Le Conseil Départemental du Rhône a modifié son offre de subventionnement envers les collectivités locales : exit les contrats pluriannuels, voici le partenariat territorial. C'est un mode de subvention annuel qui financera des projets s'inscrivant dans les priorités définies par le Département, et qui devra respecter des critères d'éco-conditionnalité.

Pour l'exercice 2016, la commune de Thurins souhaite continuer la mise en accessibilité de ses bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite. C'est également une priorité du Département. Sur ce dossier, la commune portera un œil attentif à l'utilisation de matériaux à faible nocivité, et visera à valoriser la production locale, voire à effectuer de nombreux travaux en régie.

Le coût estimé des travaux envisagés pour l'exercice 2016 s'élève à 36 260 € HT : mise en accessibilité de l'école maternelle publique, de l'école primaire publique et de la mairie. Ces travaux sont programmés pour le second semestre 2016.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône, au titre du partenariat territorial, pour le dossier d'accessibilité exposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2016-033 : Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Rhône

Le Conseil Départemental du Rhône subventionne les opérations relatives à la circulation routière à travers la répartition du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

La commune de Thurins sollicite une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'un parking au droit du cimetière communal, visant à assurer la sécurité des stationnements des visiteurs. Le coût des travaux s'élève à 146 489.07 € HT pour l'ensemble du parking d'une superficie de 1 400 m². La CCVL prenant en charge financièrement 1 000 m², la commune de Thurins porte le coût de 400 m² de superficie, ce qui équivaut à 41 854.02 € HT.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône, au titre des amendes de police pour la réalisation du parking du cimetière, pour un montant de 41 854.02 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2016-034 : Modification de la délibération concernant la vente de la Maison Vincent

Le conseil municipal a délibéré le 16 octobre 2015 afin d'approuver la vente de la Maison Vincent, située 16 place Dugas à Thurins à M. Placé et Mle Arroyo pour un montant de 160 000 €. Le compromis de vente a été signé en janvier 2016 mais les combles situés dans la verticalité du lot n'ont pas été inclus à l'époque. Cet élément doit être inclus dans la vente et ne fait pas l'objet de transaction financière supplémentaire, devant être inclus dans le prix de vente initial accepté à 160 000 €.

La commune de Thurins propose donc d'acquérir à titre gratuit les 2 lots de copropriété issus des parties communes de la copropriété 16, Place Dugas à Thurins, à savoir :

- Comble : au dernier étage du bâtiment B, une partie des combles située au-dessus du lot de copropriété numéro 5
- Comble : au dernier étage du bâtiment B, une partie des combles située au-dessus du lot de copropriété numéro 6.

Ces acquisitions immobilières de la commune auprès de la copropriété auront lieu à titre gratuit.

Par ailleurs, la cession du lot 5 de la copropriété sise 16 Place Dugas à Thurins, au profit de M.Placé et Mle Arroyo, votée par le conseil municipal en date du 16 octobre 2015 demeurent inchangée. La vente visée comprendra en sus dudit lot, le lot de copropriété correspondant à la partie des combles située au-dessus du lot 5, tels que décrite ci-dessus, acquise par la commune de Thurins à la copropriété du 16 Place Dugas.

L'opération immobilière aura lieu aux mêmes charges et conditions que stipulées dans la précédente délibération.

Monsieur le Maire précise que ces éléments seront soumis à l'accord préalable de la copropriété, et demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ces nouveaux éléments.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve les résolutions ci-dessus exposées visant à acquérir des lots de copropriété (combles) et à les céder ensuite pour partie (combles au-dessus du lot 5) aux consorts Placé et Arroyo, à titre gratuit, aux mêmes charges et conditions que stipulées dans la précédente délibération.

Adopté comme suit :

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

Délibération n°2016-035 : Motion contre l'A45

Monsieur le Maire et Claude CLARON rappellent l'historique du dossier A45 et notamment le combat mené par l'association ALCALY, regroupant plus d'un millier d'élus contre ce projet. La motion exposée ci-dessous a été votée à l'unanimité par la CCVL ainsi que par le Conseil Départemental du Rhône.

Par la présente motion, la commune de Thurins tient à réaffirmer son opposition au projet d'autoroute A45, et demande, comme l'a suggéré la Commission Mobilité 21, d'engager des études complémentaires afin de « **s'assurer de manière contradictoire qu'il n'existe pas d'alternative effective à un coût raisonnable** », comme par exemple une réhabilitation de l'A47 et un développement de l'offre de transports collectifs.

De nombreuses raisons militent pour l'abandon de ce projet d'autoroute A45 inutile, coûteux et destructeur :

- doublement d'une autoroute déjà existante, en totale contradiction avec les orientations du Grenelle 2 et de la COP21 ;
- arrivée de l'infrastructure sur l'agglomération lyonnaise par l'A450, voie rapide déjà totalement saturée, en particulier aux heures de pointe, ce qui implique une incompatibilité du projet avec le plan de déplacement urbain du Grand Lyon (PDU), qui rejette la création de nouvelles pénétrantes dans l'agglomération, et ne répond en aucun cas à la demande d'accès par les utilisateurs potentiels aux entreprises et plateformes logistiques de l'est lyonnais et à l'aéroport Saint-Exupéry ;
- annonce totalement abusive sur le temps du trajet Lyon – Saint-Étienne par cette nouvelle infrastructure, le temps annoncé (35'), ne concernant que la partie La Fouillouse – Brignais et ne prenant clairement pas en compte les temps d'accès à ce tronçon au départ et à l'arrivée des 2 agglomérations ;
- contre-productivité du projet au plan économique, car, contrairement à une idée reçue, il est prouvé par de nombreux exemples que lorsque 2 pôles sont reliés par une grande infrastructure, le plus fort se développe toujours au détriment du plus faible. Ceux qui pensent que la réalisation de l'A45 serait de nature à revitaliser Saint-Etienne se trompent lourdement ;
- prélèvement de plus de 400 hectares sur une activité agricole dynamique dans les Coteaux du Lyonnais et du Jarez ;
- atteinte aux paysages et destruction de nombreux espaces biotopes et zones naturelles sensibles ;
- remise en cause de zones de captage stratégiques, alors que la question de la gestion de la ressource en eau est plus que jamais d'actualité ;
- somme exorbitante affectée aux collectivités dans le cadre du financement (844 M€ répartis à ce jour entre l'État, Saint-Étienne Métropole, le Département de la Loire), à l'heure où l'état des finances publiques impose une grande modération, sans compter l'éventuelle clause de déchéance qui reviendrait à demander une participation supplémentaire en cas de non-rentabilité de l'infrastructure ;
- rappel d'une étude du Conseil Général du Rhône qui en 2006 avait estimé une réhabilitation intelligente (fluidité, sécurisation...) de l'actuelle A47 à environ 250 M€, soit 5 fois moins que le coût actuel du projet et 3 fois moins que les sommes affectées aux collectivités.

Cette analyse rejoint celle de l'ancien Préfet de région, Monsieur Carencio qui écrivait en décembre 2011 dans une lettre adressée à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet et Monsieur Thierry Mariani, ministres de l'écologie et des transports, que « le projet A45 ne peut être une réponse satisfaisante face aux besoins de transport et à la saturation des trafics au sud-ouest de Lyon » et « le risque serait de devoir constater avant 2020 que la réalisation de cette infrastructure aura plutôt aggravé les problèmes identifiés aujourd'hui... »

Elle rejoint également les positions de Monsieur Guilloteau, Président du conseil départemental du Rhône, qui, dans le prolongement de la position du président Mercier, a clairement rappelé son opposition à ce projet qu'il qualifie de « *funeste* », le conseil départemental du Rhône confirmant d'ailleurs à l'unanimité son opposition à tout financement de ce projet, et celle de Monsieur Gérard Collomb, Président de la Métropole, qui estime que « l'A45 est un projet « impossible à financer » et rejette « l'arrivée sur Lyon qui constituerait une pénétrante supplémentaire contraire au PDU de l'agglomération ».

Elle s'inscrit en cohérence avec la position de nombreuses associations telles que l'association ALCALY, représentant à travers leurs élus, près de 100 communes situées sur 4 départements ou les associations d'habitants, telles que la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, Sauvegarde des Coteaux du Jarez, ou encore la FRAPNA.

Enfin, elle est en phase avec les conclusions du rapport de la commission Mobilité 21 dirigée par Monsieur Duron qui concluait que « **la solution ne pourra, le cas échéant, être décidée sous la forme du projet actuel qu'après s'être assuré de manière contradictoire qu'il n'existe pas d'alternative effective à un coût raisonnable. Une poursuite des études est indispensable** » Or, nous devons bien constater qu'à ce jour aucune étude complémentaire n'a été diligentée depuis la parution de ce rapport.

La commune de Thurins estime qu'une analyse comparative détaillée point par point sur la base de différents critères objectifs (problématique des déplacements, volets économiques, environnementaux, financiers ...) entre les 2 solutions (réhabilitation de l'A47 et développement de l'offre de transports collectifs ou réalisation de l'A45), à réaliser par un organisme indépendant, est indispensable avant toute nouvelle avancée du projet. Elle soutient par avance toute démarche qui permettrait la mise en œuvre de cette recommandation de la Commission Mobilité 21.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, adopte la motion exposée ci-dessus.

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

3. Questions diverses

a) Dossier cure

Monsieur le Maire et Claude CLARON ont rencontré le responsable financier de la paroisse Ste Alexandre. Il n'est pas certain que le diocèse possède les fonds nécessaires pour acquérir un local dans un futur bâtiment neuf.

b) Maison de Santé

L'ensemble du groupe des professionnels de santé souhaite intégrer la Maison de Santé et la signature des baux doit intervenir très rapidement. Le Docteur PRALET, médecin généraliste, a signé un bail professionnel jeudi dernier. Il reste des surfaces disponibles.

Elodie FAUCOUP, Directrice des Services, et Rémi FAYOLLE, Responsable des Services Techniques, personnel communal, sont félicités pour leur travail de diplomatie et négociation dans ce dossier au long cours.

4. Rapport d'activités de la médiathèque 2015

Sylvie GALTIER, médiathécaire, et Anne GIROUD, présentent le rapport d'activités de la médiathèque pour l'année 2015. Une baisse de fréquentation est à noter : Claude CLARON demande d'en rechercher les causes. De nombreuses animations, habituelles ou nouvelles, ont été mises en place avec succès. Fabrice TARLET souligne l'accueil toujours souriant du personnel et des bénévoles.

Monsieur le Maire félicite Sylvie GALTIER et son équipe.

Fin 20h25